



CHOIX DEFINITIFS D'ORIENTATION

publié le 26/05/2021

Chers parents,

Vous pouvez dès à présent saisir les choix définitifs d'orientation pour vos enfants, ainsi que les choix d'affectation, et ce jusqu'au 31/05/2021.

Pour l'orientation, il vous faut :

- ▶ vous connecter à educonnect puis choisir le télé-service Orientation
- ▶ avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire
- ▶ effectuer une saisie hiérarchisée des choix d'orientation (3 choix possibles : 1re année de CAP, 2de professionnelle, 2de générale et technologique ou 2de STHR)
- ▶ valider les choix définitifs

Vous recevrez alors un mail récapitulatif. Vous pouvez modifier plusieurs fois la saisie des choix définitifs jusqu'à la fermeture du télé-service le 31 mai.

Pour le choix des lycées, il vous faut :

- ▶ vous connecter à educonnect puis choisir le télé-service Affectation après la 3ème
- ▶ renseigner le nom du lycée s'il ne s'agit pas du lycée de secteur (attention : pour toute orientation en 2de générale et technologique, le lycée du littoral et de la mer doit apparaître dans vos vœux car il s'agit du lycée de secteur)
- ▶ cliquer sur "ajouter une demande" pour ajouter un établissement
- ▶ hiérarchiser et valider les demandes effectuées

Chaque demande formulée peut-être supprimée, l'ordre peut être changé et une demande ajoutée jusqu'au 31 mai.

N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur principal de votre enfant au cas de besoin.

ATTENTION : pour les parents d'élèves qui rencontrent une erreur à la connexion au téléservice Affectation (TSA) via l'ENT, et en attendant la résolution de ce problème, il est possible d'accéder au TSA en s'identifiant directement sur l'adresse nationale : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr>

Bien cordialement,
Madame Guérin
Principale